



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 FÉVRIER 2017

Procès-verbal d'une séance du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 13 février 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse suppléante : Annie Boucher

Mesdames les conseillères Jacynthe Leduc
Lise L'Heureux

Messieurs les conseillers Michel Lafontaine
Claude Thouin
Jocelyn Denis

À laquelle est absent, monsieur le maire, Guy Paradis.

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Annie Boucher.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h00.

ADMINISTRATION

2017-02-017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, en ajoutant deux points à la section *Affaires nouvelles et divers* :

- ✓ Achats des nouveaux téléphones pour les édifices municipaux;
- ✓ Émission de reçu pour fin d'impôt à Lauzon planchers de bois exclusifs inc. suite au don de 3760pi² de plancher en 2015 et 2017;

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017
4. Comptes à approuver
5. Ajustement salarial octroyé – employé 32-0001
6. Renouvellement - cotisation annuelle - ADMQ et assurance offerte aux membres 2017
7. Nomination de Mme Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable de l'accès à l'information
8. Facturation d'un résident de Saint-Cléophas pour la cueillette des matières résiduelles
9. Acquisition d'équipement informatique pour l'amélioration du réseau local
10. Ouverture de compte avec SRFAX – service de télécopieur via internet
11. Avis de motion : règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
12. Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2017
13. Appui à la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé !
14. Démarche en dérogation mineure – 1700 rang Nord - recommandation du Comité consultatif d'urbanisme



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

15. Politique des activités culturelles et sportives
16. Fermeture au registraire des entreprises du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)
17. Fermeture au registraire des entreprises du Club de soccer tourbillon
18. Résiliation de contrat avec CHUBB EDWARDS - système d'alarme incendie de l'église
19. Acceptation de l'offre de service de GC Alarme Sécurité- système d'alarme incendie de l'église
20. Demande de M. Michel Laporte concernant le déneigement du cimetière
21. Période de question
22. Levée de la séance

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-018

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-019

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Michel Lafontaine

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-020

Comptes à approuver et à payer

Il est proposé par Lise L'heureux

Appuyé par Claude Thouin



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017

Municipalité
de St-Norbert

D'approuver les comptes tel que décrits ci-dessous :

Chèques et prélèvements émis du 1er janvier au 14 février 2017 excluant les dépenses présentées à la séance du 16 janvier	149 136.74 \$
Salaires payés au cours du mois de janvier	13 418.48 \$
Total	162 555.22 \$

Et d'autoriser le paiement des dépenses reliées à la *Fête des neiges* afin que les fournisseurs reçoivent leurs chèques le jour de l'évènement :

Martin Grenier	tire d'érable	125 \$
Luc Gauthier	tour de chevaux	500 \$
Marc-André Béland	animation	450 \$
Rigolo fun	jeux gonflables	425 \$
TOTAL		1500 \$

Pour un grand total de 164 055.22 \$

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-021

Ajustement salarial octroyé – employé 32-0001

Considérant que l'employé portant le matricule no 32-0001 a adressé une demande d'ajustement salarial au conseil municipal ;

Considérant que ladite demande a été analysée;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Jacynthe Leduc

- Que le conseil municipal octroie une augmentation de 2% supérieur au taux horaire établi lors de l'élaboration du budget 2017 et actuellement en vigueur à l'employé no 32-0001;
- Que ledit ajustement soit rétroactif 1^{er} janvier 2017;
- Que le conseil municipal souhaite renégocier les conditions de travail actuellement en vigueur de l'employé no 32-0001;

Madame la mairesse suppléante demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution à l'exception de Michel Lafontaine qui vote contre. La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents.

2017-02-022

Renouvellement - cotisation annuelle - ADMQ et assurance offerte aux membres 2017

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Lise L'Heureux

Que la cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ (445 \$) et l'assurance offerte aux membres (348 \$) au nom de Mme Caroline Gagnon et au montant total de 793 \$ plus taxes soient renouvelées.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-02-023

Nomination de Mme Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable de l'accès à l'information

Considérant qu'en tant qu'organisme public, la Municipalité de Saint-Norbert est soumise aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Considérant que la municipalité doit permettre l'accès aux documents qu'elle détient sous réserve des exceptions prévues à ladite loi;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Lafontaine
Appuyé par Claude Thouin

De nommer Mme Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable de l'accès à l'information pour la Municipalité de Saint-Norbert.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-024

Facturation d'un résident de Saint-Cléophas pour la cueillette des matières résiduelles

Considérant que le propriétaire du 3962 rang Sainte-Anne à Saint-Cléophas profite du service de collecte des matières résiduelles offert par la Municipalité de Saint-Norbert;

Considérant que la municipalité ne peut envoyer un compte de taxes à un propriétaire d'un lot situé à l'extérieur de son territoire;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé Lise L'Heureux
Appuyé par Michel Lafontaine

De facturer à la Municipalité de Saint-Cléophas, un montant de 183.92 \$ pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2017;

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-025

Acquisition d'équipement informatique pour l'amélioration du réseau local

Considérant qu'il devient nécessaire de moderniser les équipements réseau de la municipalité;

Considérant que la MRC D'Autray a demandé des soumissions au nom de la Municipalité de Saint-Norbert pour le produit suivant : CISCO SG300-28PP;

Considérant les soumissions reçues :

- ISM de Lavaltrie : 880.15 \$ plus taxes
- Fletinfo de Berthierville : 929.95 \$ + taxes

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Claude Thouin

D'acheter les équipements chez ISM au coût de 880.15 \$ plus taxes.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-02-026

Ouverture de compte avec SRFAX – service de télécopieur via internet

Considérant que la MRC D'Autray modernise les systèmes de téléphonie IP ;

Considérant que la technologie qui sera désormais utilisée ne supportera plus les lignes de télécopieur ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert souhaite conserver une ligne de télécopieur et que la MRC a proposé une alternative à faible coût ;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Lise L'Heureux

D'ouvrir un compte avec srfax.com au coût de 66 \$ par année payable (par carte de crédit) et ce, dès la fin des services de télécopieur avec la MRC D'Autray ;

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-027

Avis de motion : règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Avis de motion est donné par Jocelyn Denis que lors d'une séance ultérieure, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité sera adopté.

2017-02-028

Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2017

Considérant que depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

Considérant que Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire;

Considérant que malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

Considérant qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.) ;

Considérant que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Considérant que la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

Considérant que l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Lafontaine
Appuyé par Jacinthe Leduc

Et résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2017 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 » ex.:

- Offre d'activités de loisir parents-enfants: la Fête des Neiges 2017
- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes : la Fête des Neiges 2017
- Publication dans Le Norbertois
- Promotion des JPS sur le panneau de la salle municipale
- Port du ruban de la persévérance scolaire
- Collaboration avec les écoles de notre milieu

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-029

**Appui à la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif :
Pour un Québec en santé !**

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilé le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser des saines habitudes de vie, etc.;



Municipalité
de St-Norbert

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Michel Lafontaine

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec;

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation des produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.
3. d'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, M. André Villeneuve, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leito, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

URBANISME

2017-02-030

Démarche en dérogation mineure – 1700 rang Nord - recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant la demande de dérogation mineure DM-2017-01 portant sur l'agrandissement d'un bâtiment principal sur la propriété sise au 1700, rang Nord en zone AD, le mur latéral gauche du bâtiment principal serait situé à 1,8 mètre de la ligne de lot latérale gauche, et ce, malgré la grille des spécifications faisant partie du règlement de zonage numéro 131 qui établit la marge de recul latérale à 2,5 mètres;

Considérant que recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

Considérant que le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de permis est en cours pour l'agrandissement du bâtiment conformément aux normes du règlement administratif de la Municipalité de Saint-Norbert;

Considérant que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines;

Considérant la recommandation unanime émise par le comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017**

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacinthe Leduc
Appuyé par Jocelyn Denis

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure DM-2017-01 dont la nature et l'objet auraient pour effet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal sur la propriété sise au 1700, rang Nord en zone AD dont le mur latéral gauche du bâtiment principal serait situé à 1,8 mètre de la ligne de lot latérale gauche, et ce, malgré la grille des spécifications faisant partie du règlement de zonage numéro 131 qui établit la marge de recul latérale à 2,5 mètres.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

LOISIRS | CULTURE

2017-02-031

Politique des activités culturelles et sportives

Considérant que la municipalité désire renouveler sa politique des activités sportives et culturelles pour les prochaines années;

Considérant qu'un montant est prévu à cet effet au budget 2017;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Lise L'Heureux

De rembourser, à compter du 1^{er} janvier 2017, un montant maximal de 75.00\$ par enfant résident à Saint-Norbert et par année pour l'inscription à une activité culturelle et/ou sportive;

Que toutes les demandes devront être transmises à la municipalité avant le **1^{er} décembre de chaque année** en y déposant un reçu officiel détaillant :

- ✓ le nom de l'enfant
- ✓ son âge
- ✓ le nom du cours
- ✓ le nombre de séances
- ✓ la période couverte
- ✓ le tarif du cours

Que l'enfant devra avoir entre 1 mois et 17 ans inclusivement;

Que le remboursement sera effectué **vers le 15 décembre de la même année**;

Que cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-02-032

Fermeture au registraire des entreprises du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)

Considérant que le Centre d'accès communautaire Internet (CACI) a été radié d'office par le *Registraire des entreprises du Québec* le 25 octobre 2016 suivant la non déclaration de mise à jour annuelle pour les années 2014-2015 (et 2016);

Considérant que le conseil municipal croit justifier de fermer de façon conforme le Centre d'accès communautaire Internet (CACI);

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Michel Lafontaine

D'autoriser la direction générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la fermeture en bon et due forme du Centre d'accès communautaire Internet (CACI) auprès du *Registraire des entreprises du Québec* et à payer les frais reliés à ces procédures qui en date du 2 février 2017 s'élevaient à 310.94 \$;

D'autoriser Mme Caroline Gagnon, directrice générale et/ou l'un ou l'autre des administrateurs du Centre d'accès communautaire Internet (CACI) à signer tout document lié à ces procédures.

D'autoriser Mme caroline Gagnon directrice générale et/ou l'un ou l'autre des administrateurs du Centre d'accès communautaire Internet (CACI) à signer tout document en lien avec le transfert des sommes d'argent du compte bancaire du CACI vers le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Norbert.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-033

Fermeture au registraire des entreprises du Club de soccer tourbillon

Considérant que le Club de soccer tourbillon a été radié d'office par le *Registraire des entreprises du Québec* le 25 octobre 2016 suivant la non déclaration de mise à jour annuelle pour les années 2010 à 2015 (et 2016);

Considérant que le conseil municipal croit justifier de fermer de façon conforme le Club de soccer tourbillon ;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Michel Lafontaine

D'autoriser la direction générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la fermeture en bon et due forme du Club de soccer tourbillon auprès du *Registraire des entreprises du Québec* et à payer les frais reliés à ces procédures qui en date du 2 février 2017 s'élevaient à 529.71 \$;

D'autoriser Mme Caroline Gagnon, directrice générale et/ou l'un ou l'autre des administrateurs du Club de soccer tourbillon à signer tout document lié à ces procédures.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017**

ÉGLISE | CSEN

2017-02-034

Résiliation de contrat avec CHUBB EDWARDS - système d'alarme incendie de l'église

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert requiert actuellement les services de CHUBB EDWARDS pour le système d'alarme incendie;

Considérant que le coût de ce contrat s'élève à 780 \$ plus taxes annuellement ;

Considérant qu'il est possible pour la municipalité de conclure un contrat avec une compagnie locale à moindre coût ;

Considérant qu'aucun frais n'est occasionné par la résiliation du contrat avec CHUBB EDWARDS ;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

D'autoriser la direction générale à résilier le contrat de système alarme incendie avec CHUB EDWARD dès qu'un nouveau système sera fonctionnel ;

D'autoriser la direction générale à payer les frais de débranchement et de déprogrammation s'ils s'avéraient nécessaires ;

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-035

Acceptation de l'offre de service de GC Alarme Sécurité- système d'alarme incendie de l'église

Considérant que GC Alarme Sécurité a soumis les prix relatifs à l'installation d'un nouveau système d'alarme incendie 359.99 \$ plus taxes ;

Considérant que la proposition inclue l'inspection annuelle et le certificat de conformité au coût de 519.00 \$ plus taxes ;

Considérant que des frais mensuels de 28.87 \$ par mois seront par la suite facturés à la municipalité ;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Lafontaine
Appuyé par Lise L'Heureux

D'octroyer à GC Alarme Sécurité le mandat d'installation d'un nouveau système d'alarme incendie à l'église au coût de 878.99 \$ plus taxes ;

De payer les frais mensuels de surveillance de 28.87 \$;

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

REPORTÉ

Demande de M. Michel Laporte concernant le déneigement du cimetière

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017**

AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS

2017-02-036

Remplacement des téléphones dans les édifices municipaux

Considérant que la MRC D'Autray modernise les systèmes de téléphonie IP ;

Considérant que cette modernisation entraîne la nécessité de remplacer les sept (7) téléphones dans les bâtiments municipaux;

Considérant que le fournisseur de services, Fleetinfo, propose des téléphones au coût 126.95 \$ + taxes chacun ;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'heureux
Appuyé par Claude Thouin

D'acheter sept (7) téléphone au coût de 126.95 \$ chacun auprès Fleetinfo pour un total de 888.65 \$ plus taxes.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-02-037

Émission de reçu pour fin d'impôt à Lauzon planchers de bois exclusifs inc. suite au don de 3760pi2 de plancher en 2015 et 2017

Considérant que Lauzon planchers de bois exclusifs inc. a confirmé dans une lettre adressée à la direction générale le 9 février 2017, le don de 3760 pi2 de plancher d'ingénierie Expert en Érable pré-vernis d'une valeur de 30 080 \$ (2660pi2 reçu en 2017 et 1100pi2 reçu en 2015);

Considérant qu'en vertu des dispositions qui régissent l'émission de reçus officiels, le montant admissible d'un don en nature doit être établi en fonction de la juste valeur marchande du bien;

Considérant que Lauzon plancher de bois exclusifs inc. a joint à sa lettre, le bon de commande démontrant la valeur marchande du bien donné ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Lafontaine
Appuyé par Jacynthe Leduc

D'émettre un reçu officiel pour fins d'impôt à Lauzon planchers de bois exclusifs inc., suite au don de 2015 :

- de 1100 pi2 de planchers d'ingénierie Expert en Érable pré-vernis, d'une valeur de 8 800 \$;

D'émettre un reçu officiel pour fins d'impôt à Lauzon planchers de bois exclusifs inc., suite au don de 2017 :

- de 2660 pi2 de planchers d'ingénierie Expert en Érable pré-vernis, d'une valeur de 21 280 \$;

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 FÉVRIER 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-02-038

Levée de la séance

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Lise L'Heureux

Que la séance soit levée à 20h55.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Annie Boucher
Mairesse suppléante

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Annie Boucher, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Annie Boucher, mairesse suppléante